



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial 14 EXT.COM

WHC/20/14EXT.COM/2

Paris, 22 Octobre 2020

Original: anglais

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Quatorzième session extraordinaire
Réunion en ligne
2 Novembre 2020, 12h00-15h00

Point 2 de l'ordre du jour provisoire : Adoption de l'ordre du jour de la 14^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2020)

2. Ordre du jour provisoire de la 14^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial

RÉSUMÉ

Ce document contient l'ordre du jour provisoire de la 14^e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial.

Projet de décision : 14 EXT.COM 2, voir point II.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session par le Président du Comité du patrimoine mondial
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suspension de l'Article 2.1 du Règlement intérieur du Comité du patrimoine mondial
4. Dates de la 44^e session du Comité du patrimoine mondial

II. Projet de décision : 14 EXT.COM 2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC/20/14EXT.COM/2,
2. Adopte l'ordre du jour figurant dans le document susmentionné.